

Cursus de qualification complémentaire en psychologie d'urgence FARP



Références



Accueil > Coursus > Psy d'urgence

Formation postgrade et continue
Psy d'urgence
Psy enfant-ado ASPEA
Psychothérapie

Psy d'urgence

Les psychologues d'urgence accompagnent et soutiennent les personnes concernées et leur entourage immédiatement après un incident critique, un événement exceptionnel et potentiellement traumatisant. Ils/elles mobilisent les ressources pour aider à rétablir le bien-être mental et social et réduire les conséquences psychologiques de l'incident. (**Profil professionnel**, FSP).

La psychologie d'urgence est une activité accessoire, exercée dans différents contextes, notamment dans le cadre d'une cellule (santonale) de psychologues d'urgence et/ou permettant de travailler dans/en collaboration avec les services d'intervention et de secours tels que la police, les pompiers, les ambulanciers et les care team.

Découvrez notre cursus en [vidéo](#).

Qualification complémentaire

Ce cursus de formation postgrade mène au **certificat de qualification complémentaire en psychologie d'urgence FSP** et vise à doter les psychologues des connaissances et compétences spécifiques à l'intervention d'urgence immédiate et post-immédiate en cas de micro- ou macro-événements et à la collaboration pluridisciplinaire qu'elle implique.

Il est organisé par la FARP et permet également d'obtenir le titre de spécialiste en aide psychologique d'urgence RNAPU (Réseau National d'Aide Psychologique d'Urgence).

Ce cursus est validé par la FSP depuis 2008 et par le RNAPU depuis 2011. Des modifications ont été apportées au cursus en 2016 (mise à jour du contenu et invention de l'ordre des 2 modules). Le cursus correspond aux standards de qualité FSP pour la formation postgrade en psychologie d'urgence, ainsi - au terme d'une procédure complète de réévaluation - la FSP a reconnu la formation postgrade en mai 2023, pour une nouvelle période de 7 ans.

Cursus

- Qualification complémentaire
- Cursus
- Admission
- Certification

JE M'INSCRIS AU
CURSUS

À venir :

- Module 1 : printemps 2026
- Module 2 : automne 2026

Documents :

- ▲ Curriculum
- ▲ Règlement d'études

- ▲ Liste des superviseurs
- ▲ Canevas rapport d'intervention
- ▲ Canevas rapport de stage
- ▲ Formulaire de demande de titre



Curriculum de la filière de formation postgrade

« Cursus de qualification complémentaire en psychologie d'urgence »

délivrée par

la Formation des Associations Romandes et tessinoises des Psychologues (FARP)

Version du 12 février 2026

Reconnu par la FSP

1. Introduction

Ce document comprend une description de la formation postgrade « Cursus de qualification complémentaire en psychologie d'urgence », la mission, les méthodes didactiques et les aspects organisationnels, ainsi que le programme du domaine « connaissances et savoir-faire ».

D'autres informations importantes sur la filière de formation postgrade sont contenues dans le Règlement d'études du Cursus de qualification complémentaire en psychologie d'urgence. Tous les documents sont publiés sur les sites Internet de la FARP (www.farp.ch/cursus/psy-durgence) et de la Fédération suisse des psychologues (FSP) (<https://www.psychologie.ch/fr/cursus-de-qualification-complementaire-en-psychologie-durgence-de-la-farp>).

Contact pour les demandes d'informations complémentaires sur la formation postgrade : FARP, Rue du Petit-Chêne 38, 1003 Lausanne - 021 523 12 14 - responsable@farp.ch

2. Mission

Introduction

Les conséquences émotionnelles des catastrophes naturelles, humaines et technologiques, font l'objet d'un vif intérêt de la part de l'opinion publique et des professionnel-le-s. On prend désormais pour acquis en Occident qu'une cellule psychologique d'urgence doit être mise sur pied dès lors qu'un événement particulièrement grave se produit. Cependant, cette opinion, qui est généralement considérée comme une évolution positive, ne constitue pas une garantie quant à la qualité de l'aide qui est fournie. Les critiques formulées à l'égard de cette pratique témoignent du débat qui existe à son sujet et exigent de la part des psychologues qu'ils-elles délimitent et harmonisent leurs pratiques.

Cette formation aborde de manière approfondie, d'un point de vue tant pratique que philosophique, la complexité du travail des psychologues qui oeuvrent dans ce domaine. Dans ce but, elle offre des clarifications et des balises susceptibles d'aider les professionnel-le-s à s'orienter dans leur pratique. Elle propose également une dimension réflexive indispensable pour des professionnel-le-s aussi exposé-e-s que les psychologues de l'urgence.

Par ce cursus, la FARP assume la conception et la mise en œuvre d'une formation postgrade destinée aux psychologues francophones.

Curriculum - Cursus de qualification complémentaire en psychologie d'urgence - FARP

Page 1 sur 8



Règlement d'études de la filière de formation postgrade

« Cursus de qualification complémentaire en psychologie d'urgence »

État 12.02.2026

Objet

L'institut de formation postgrade FARP adopte les dispositions suivantes après approbation du règlement par la FSP le 9 mai 2023 :

Art 1

¹ Ce Règlement régit la filière de formation postgrade « Cursus de qualification complémentaire en psychologie d'urgence » (ci-après appelée filière de formation postgrade).

² Il s'adresse aux psychologues qui suivent cette formation postgrade.

³ Il s'appuie sur les standards de qualité pour le domaine de la psychologie d'urgence.

1. Section : Filière de formation postgrade

Objectifs

Art 2

L'objectif de la filière de formation postgrade est de doter les personnes qui la suivent des aptitudes professionnelles et relationnelles nécessaires pour exercer une activité professionnelle en psychologie d'urgence de façon compétente et sous leur propre responsabilité.

Profil professionnel

Art 3

Les psychologues d'urgence accompagnent et soutiennent les personnes touchées et leur entourage aussitôt après la survenue d'un événement imprévisible et potentiellement traumatisant (par ex. accident de voiture ou ferroviaire, crash aérien, incendie majeur, catastrophe naturelle, acte de violence). En mobilisant les ressources des personnes impliquées, ils-elles les aident à retrouver un bien-être psychique et social et à éviter l'apparition de séquelles. La psychologie d'urgence s'inspire des principes suivants :

- Les interventions psychologiques d'urgence ont une visée préventive, sont orientées vers l'utilisation des ressources propres et respectent le rythme des individus concernés ; ce ne sont pas des interventions psychothérapeutiques ;
- Les interventions psychologiques d'urgence sont ponctuelles et s'effectuent dans le mois qui suit l'événement critique ;
- L'approche est sobre : en faire le moins possible tout en effectuant l'indispensable (p.ex. être présent et donner à la personne concernée le maximum d'autodétermination) ;

Règlement d'études - Cursus de qualification complémentaire en psychologie d'urgence - FARP

www.farp.ch/cursus/psy-durgence

Structure de la Formation

230 unités

1 unité = 45 minutes minimum

Durée

Minimum 1 an, maximum 5 ans

Structure de la Formation

Connaissances et savoir-faire	160 unités
Pratique professionnelle	- Expérience pratique de 4 jours auprès d'institutions pertinentes en psychologie d'urgence (par exemple police, pompiers,...) dont 2 jours maximum peuvent être remplacés par des exercices de simulation de catastrophe ou l'observation / accompagnement d'un·e psychologue d'urgence FSP lors de ses interventions (selon système de mentorat / encadrement en place). (cette pratique équivaut à 30 unités) - Interventions immédiates et post-immédiates dans le cadre d'une activité de psychologue (d'urgence)
Supervision	10 unités (6 unités en séances individuelles et 4 unités en groupe)
Rapports de cas documentés	4 rapports d'interventions supervisées (dont les interventions ont été abordées en supervision individuelle) et rédigés selon le canevas fourni (correspond à 30 unités)

Schéma récapitulatif du cursus FARP en psychologie d'urgence

Module 1 « Interventions immédiates » (8j)

6 jours : formation

1 jour :
expérience de
gestion du stress

Evaluation de fin de Module 1

Module 2 « Interventions post-immédiates » (7j)

6 jours : formation

Travail
intersession en
sous-groupes

Evaluation de fin de Module 2

Organisé par le la participant e

Pratique professionnelle :
min 4 jours
(stage service d'urgence, exercice
catastrophe, care team, etc)

Pratique professionnelle :
min 4 interventions
(présentées en SV indiv)

Supervision : min 10 unités
(6u individuel + 4u groupe)

Examen final : 4 rapports d'interventions (supervisées)

Module 1 : Interventions Immédiates

8 journées = Printemps

- 6 jours de formation
- 1 journée de mise sous stress
- 1 journée d'évaluation

Evaluation : réussite Module 1
pour effectuer le Module 2

Module 2 : Interventions Post-Immédiates

7 journées = Automne (ou année suivante)

- 6 jours de formation
- Travail en groupe inter-sessions
- 1 journée d'évaluation

Inscription d'office au M2 qui suit.
Sur demande : report à l'année
suivante

Absences

Présence régulière attendue durant les 2 modules de formation

- Max 1.5 jour d'absence par Module (dès 2 jours : report de la participation à la session suivante)
- Présence obligatoire à certaines journées
- Rattrapage / compensation : par de la supervision individuelle ou en refaisant la journée lors de la volée suivante

Détail des exigences et modalités : **Annexe 2 du Règlement d'études**

- Informer le secretariat de toute absence : admin@farp.ch

Pratique Professionnelle

Dès fin du Module 1

- 4 jours de stage auprès de services d'urgence (feux bleus : police, pompiers, ambulanciers, etc)
- Facultatif : Exercices de simulation de catastrophe (max 2 jours)

1 jour = 1 shift

Supervision

10 unités :

- 6 unités en individuel
- 4 unités en groupe

Superviseurs·seuses sur la liste FARP !

- Supervision individuelle : presenter les 4 interventions qui feront l'objet d'un rapport !

minimum 1 intervention immédiate et
1 intervention post-immédiate

Evaluation finale

- 4 interventions → présentées en supervision individuelle
→ rédaction de **rapports**

Modèle de rapport FARP

Dossier final :

Votre dossier est à transmettre par e-mail (ou via transfert) à coordination@farp.ch en 3 fichiers pdf :

- le formulaire de demande de titre, dûment complété et signé (NOM_PsyUrg_form.pdf)
- les attestations + CV à jour (NOM_PsyUrg_dossier.pdf)
- les rapports de stage·s et d'interventions (NOM_PsyUrg_rapports.pdf)

Dates des sessions !

Evaluation par CFCPU puis FSP (Commission de Formation)